Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_271-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 40
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. François HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_271 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - Constitution du Réseau des Élus communaux au sein du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) et de l'EPTB Eaux & Vilaine

Rapporteur : M. Joël TRIBALLIER, Vice-Président

Annule et remplace la Délibération C2026_256 visée en Préfecture le 12 novembre 2026.
L'erreur matérielle porte sur une erreur de saisie du mandant au nom de M.HERVIEUX Pascal au lieu de M. HERVIEUX François lors de l'enregistrement de la procuration.

Le syndicat Mixte GBO invite les EPCI membres à désigner des élus référents communaux, 1 à 2 par commune, afin de constituer un réseau local dédié, en lien avec un contexte de nouvelle gouvernance et d'adaptation au changement climatique, la compréhension à l'échelle communale, des enjeux de l'eau ainsi que des actions menées par le SMGBO.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_271-DE

Ce Réseau des Elus communaux du SMGBO n'est pas une instance décisionnelle. C'est un dispositif d'information et de relai local, visant à faciliter la compréhension et la réalisation des interventions et à renforcer la mise en œuvre.

Il est demandé à chaque EPCI :
- soit l'EPCI prend l'attache des élus de ses communes membres pour désigner 1 à 2 élus référents par commune (transmission des coordonnées)
- soit l'EPCI autorise le SMGBO à prendre l'attache directe des communes membres de l'EPCI pour la désignation de ces élus communaux.

Le Bureau Communautaire du 29 octobre 2026 propose que Questembert communauté prenne l'attache de ses communes membres pour désigner les élus référents, pour le SMGO dès ce mois de novembre, mais également pour l'EPTB Eaux & Vilaine qui doit créer ce « même » réseau d'élus communaux.

La liste pourra être ainsi diffusée au prochain conseil du 14 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la proposition du Bureau communautaire du 29 octobre,

- De prendre l'attache des communes de Questembert Communauté pour la désignation d'un ou deux élus référents par commune, pour la composition d'un réseau d'élus communaux, au sein du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) et de l'EPTB Eaux & Vilaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 16 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

Patrice LE PENHUIZIC
Signature_Actes_1142
16 nov. 2026